



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°51
7 août 2018

- Décision du 6 juillet 2018 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

*chômages de l'Yonne et de l'écluse de la Cave (Seine amont)

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} JANVIER 2018
au 31 DECEMBRE 2018**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu les délibérations des 23 février et 19 décembre 2017 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

Vu les rapports de justification du chômage de l'écluse de la Cave sur la Seine Amont et des chômages sur l'Yonne du 27 juin 2018 présentés,

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération du 19 décembre 2017, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage modifié :

Les chômages de l'Yonne initialement prévus:

- De l'écluse de Cannes (PK 104.700) à l'écluse de Saint Aubin (PK : 35.394) du 15/10 au 04/11/2018 (incidence : navigation interrompue)
- De la porte de garde de Epizy (PK :30.000) à l'écluse de la Chainette (PK :0.980) du 15/10 au 31/10/2018 (incidence : navigation restreinte)
- De la porte de garde de Epizy (PK :30.000) à l'écluse de la Chainette (PK :0.980) du 01/11 au 30/11/2018 (incidence : navigation interrompue)

Sont modifiés dans les conditions suivantes :

- De l'écluse de Cannes (PK :104.700) à l'écluse de Saint Bond (PK : 65.253) du 14/10 au 04/11/2018 (incidence : navigation interrompue)
- De l'écluse de Rosoy (PK :60.545) à l'écluse de la Chainette (PK : 0.980) du 15/10 au 31/10/2018 (incidence : navigation restreinte)
- De l'écluse de Rosoy (PK :60.545) à l'écluse de la Chainette (PK : 0.980) du 01/11 au 30/11/2018 (incidence : navigation interrompue)

Chômage annulé :

Le chômage de l'écluse de la Cave (185 m) sur la Seine Amont initialement prévu du 24 au 25 septembre 2018 est annulé.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 6 juillet 2018

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'infrastructure, de l'Eau
et de l'Environnement**

SIGNE

Guy ROUAS